



Rapport d'audit

Wellman France Recyclage Verdun

Adresse de l'audité :	ZI de Regret, , 55100, VERDUN - France
Référence organisme :	685737-27417
Date de l'audit	18/01/2023 - 19/01/2023
Référentiel(s)	Décret n° 2021-461
Responsable d'audit :	Marie EBELE
Tél.	06 50 03 36 80
Email	marie.ebele@apave.com

Sommaire

Présentation.....	3
Commentaires du Responsable d'audit.....	5
Données techniques	5
Procès-verbal de clôture	10
Annexes.....	12

Clause de confidentialité :
ce rapport d'audit est confidentiel et limité en diffusion aux services d'Apave Certification et de l'organisme audité.
Il demeure la propriété exclusive d'Apave Certification.

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification
ou de ses ayants causes est illicite

Organisme audité**Nom** : Wellman France Recyclage Verdun**Adresse** : ZI de Regret,
55100, VERDUN
France**Représentant de la Direction** : Julien FABER**Téléphone** : 09 71 00 20 09**Mail** : jfaber@wellman-intl.com**Audit**

Type d'audit : Audit unique

Libellé des activités auditées

Production de paillettes de PET, de la réception de la matière première (bouteilles, barquettes) jusqu'à l'expédition des paillettes + stockage big-bags ou containers. La quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 4500 m3 soit environ 1400 Tonnes répartis en big bags ou containers, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 16000 m2. 2 lignes de tri, 1 ligne de lavage.

Référentiel de certification

Décret n° 2021-461

Date(s) et durée de l'audit

1,50 jours - 18/01/2023 - 19/01/2023

Présentation succincte de l'organisme

Wellman France Recyclage est une usine de régénération de matières premières PET (bouteilles, barquettes,...). Son activité consiste à transformer de la matière PET, issues de la collecte sélective, en paillettes ("Flakes") propres et sèches.
> 50 salariés – équipes de production en 5*8.

Site(s) audité(s) / Audit à distance

Wellman France Recyclage Verdun ZI de Regret 55100 VERDUN

Type d'audit : Audit sur site Audit à distance

Spécificités (échantillon, méthodologie, sites temporaires)

RAS

~~Outils d'audit à distance :~~

Composition de l'équipe d'audit

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Sur site	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Marie EBELE	Responsable d'audit			1,50	18/01/2023 19/01/2023	0,50	2,00

Date de rédaction du rapport par le Responsable d'audit

Rédaction du rapport d'audit le 20.01.2023

Commentaires généraux du Responsable d'audit

Constats d'audit

Point fort : pratiques, méthodes, techniques ou organisation dépassant les exigences des référentiels.

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
Investissement QHSE	Décret n° 2021-461		Volonté du service QHSE de développer une culture efficace au sein du site pour l'ensemble des collaborateurs
Investissement de la Direction	Décret n° 2021-461		Direction investie et consciente des enjeux QHSE

Axe de travail : voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
Transmission d'information	Décret n° 2021-461	A	Communication managériale et transmission des consignes Collaborateurs n'ayant pas connaissance des consignes transmises, l'information descendante n'est pas reçue
Implication du personnel	Décret n° 2021-461	F	Personnel non investi dans la culture, nécessité de soutien par la direction pour les services supports

Point sensible : alerte sur des points à la limite de la non satisfaction d'exigences des référentiels, risquant d'entraîner des NC à court ou moyen terme.

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats

Données techniques

Justification des exclusions/non applicabilités d'exigence

Le point 4 est jugé NA car l'activité est celle du recyclage de bouteille PET
 Le point 9 est jugé NA car il n'y a pas de silos sur site

Informations sur les processus externalisés

WFR externalise certaines activités de nettoyage industriel ainsi qu'une partie de son stockage MP et PF.

Si la réalisation du produit ou service se fait sur la base d'un travail en équipe

Description de l'organisation et de l'activité des équipes : 5x8

Justification si toutes les équipes ne sont pas auditées : Toutes les équipes ont la même activité

Changements significatifs intervenus depuis le dernier audit

Sans objet

Incidents intervenus depuis le dernier audit

Sans objet

Exigences réglementaires relatives aux activités de l'organisme

N° de rubrique ICPE	Quantité	Régime
2791	162 t/j	A
2714	20000 m3	E
2662	4500 m3	E
2910-A	1,4 MW 240 KW 1,64 MW	DC
1630	33 t	NC

Mise en demeure ou procès-verbal en cours oui non

Commentaires sur l'utilisation de la marque

L'organisme utilise le droit d'utilisation de la marque de certification délivrée par Apave Certification. oui non

La marque est utilisée d'une façon claire et sincère. oui non

Le règlement d'utilisation de la marque de certification est respecté. oui non
 Preuve :

Traitement des plaintes/réclamations client et/ou de parties intéressées faites auprès d'Apave Certification

Conclusions de l'audit

Non-Conformité(s)

Nombre:	Emise(s)	Levée(s)	A vérifier lors du prochain audit
Majeure	3	0	3
Mineure	5	0	5

Fiche(s) de Non-Conformité issues d'audits précédents

Nombre	Traité(s) et jointe(s)	Reconduite(s) en NC
0	0	0

Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit tels qu'indiqués au plan d'audit ont été atteints :

oui

non

Commentaire(s) :

Périmètre de certification

Le périmètre de certification est en adéquation avec les activités et le(s) site(s) audité(s) :

oui

non

Commentaire(s) :

En cas d'audit à distance

Adéquation des outils utilisés et de la durée d'audit :

oui

non

Commentaire(s) :

Avis sur le système de management par rapport au(x) référentiel(s) audité(s)

Adéquation : Les procédures définies sont globalement en accord avec les exigences du décret 2021-461.

Conformité : Le site n'est pas entièrement conforme aux exigences du décret 2021-461 de part leur activité de recyclage et la réception de leur matière première

Mise en Œuvre : les personnes interviewées ont un niveau de connaissance aléatoire des procédures définies du à une communication descendante insuffisante. Cependant les 3 non-conformités majeures identifiées au cours de l'audit indiquent que la maîtrise de la perte des granulés sur site doit être améliorée. Elles mettent en avant uniquement des déversements accidentels de granulés et/ou paillettes PET dans l'environnement.

Efficacité : La réduction du risque de dissémination des granulés dans l'environnement repose beaucoup sur les activités humaines. Les tours QSE sont un bon outil pour détecter rapidement les dérives et communiquer avec les équipes. Aussi, l'investissement de l'équipe QSE pour trouver des solutions techniques efficaces et pérennes en limitant les contraintes est notable

Synthèse générale : Le site de WFR est un site de recyclage qui a pour matière première de bouteille plastique PET, les étiquettes de celles-ci qui se désagrègent créer des petites particules plastiques qui se retrouvent dispersés dans l'environnement. Le stockage extérieur des big bag de produits fini engendre un risque conséquent également. Néanmoins et malgré leur activité de production le site de WFR peut entamer des actions qui limiteront et diminueront l'impact sur l'environnement.

Procès-verbal de clôture (1/2)

Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en français	Production de paillettes de PET, de la réception de la matière première (bouteilles, barquettes) jusqu'à l'expédition des paillettes + stockage big-bags ou containers. La quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 4500 m3 soit environ 1400 Tonnes répartis en big bags ou containers, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 16000 m2. 2 lignes de tri, 1 ligne de lavage.
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :
Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en anglais	Confirmé : <input type="checkbox"/> Modification :
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :
Dénomination sociale devant figurer sur le certificat	Wellman France Recyclage Verdun
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :
Nombre et adresse(s) du(des) site(s) concerné(s) par la certification	Wellman France Recyclage Verdun ZI de Regret 55100 VERDUN
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :

Procès-verbal de clôture (2/2)

Nombre d'écarts relevés :

[3] Non-conformité(s) majeure(s) [5] Non-conformité(s) mineure(s)**Commentaires de l'organisme audité**

Le représentant de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal et du contenu des fiches de Non-Conformités annoncées ci-dessus et exprime éventuellement son désaccord, étant entendu que seul le Comité de Certification peut décider de l'attribution, du maintien, du renouvellement ou de l'extension du certificat.

Visa du représentant de l'organisme audité : *Marina MARTIN*

Compte tenu des documents présentés, des sites visités, et des réponses données aux questions posées, les auditeurs déclarent, si tel est le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes.

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, d'accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du (des) certificat(s).

Visa de(des) l'auditeur(s) : *Marie Ebele*

Date : 26/01/2023

Annexes

Principes

Feuille de présence

Fiche(s) de Non-Conformité

Plan d'audit réalisé

Revue des éléments de chiffrage

Définition des différentes catégories de constats d'audit.

Point Fort : PF

Elément du Système de Management sur lequel l'organisme soit dépasse les exigences du référentiel d'audit, soit se distingue par une pratique, méthode ou technique performante.

Point Sensible : PS

Elément du Système de Management sur lequel des preuves d'audit montrent que l'organisme, actuellement conforme, risque de ne plus atteindre les exigences du référentiel à court ou moyen terme.

Le point sensible ne demande pas d'actions correctives mais il sera réévalué lors de l'audit suivant

Axes de travail : AT

Voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.

Non Conformité Majeure : NC Maj

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui affecte la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.

Une Non-Conformité est classée majeure s'il existe un doute significatif quant à la mise en place d'une maîtrise efficace des processus ou que des produits ou services rempliront les exigences spécifiées.

Une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée tant qu'il reste une Non Conformité Majeure non levée.

Un ensemble de Non Conformités Mineures non levées sur un même thème peut être considéré comme constituant globalement une Non Conformité Majeure non levée.

Non Conformité Mineure : NC Min

Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui n'affecte pas la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.

Une certification peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en présence de Non-Conformités mineures non levées.

But et contenu des différents audits du cycle de certification

Audit Etape 1 : Préparation approfondie sur site. Il est réalisé systématiquement lors de la certification initiale ou lors de changement important intervenu dans l'organisme et consiste à :

- revoir les informations documentées du système de management,
- évaluer le lieu et les conditions spécifiques du (des) site(s) et créer l'occasion d'un échange d'informations avec le personnel afin de déterminer le niveau de préparation pour l'audit d'étape 2,
- procéder à une revue de la prise en compte des exigences du(des) référentiel(s), notamment en ce qui concerne l'identification des performances clés, des processus, des objectifs et du fonctionnement du système de management,
- obtenir les informations nécessaires concernant le périmètre du système de management, le ou les sites à auditer, les processus et l'équipement utilisés, les niveaux de maîtrises établis (en particulier dans le cas de multisites) ainsi que les exigences légales et réglementaires applicables,
- procéder à une revue de l'affectation des ressources et de convenir des détails de l'audit d'étape 2,

- déterminer si les audits internes et la revue de direction ont été planifiés et réalisés et si le niveau de mise en œuvre du système de management atteste que l'organisme est prêt pour l'audit d'étape 2,
- établir un projet de plan de l'audit d'étape 2.

Audit sur site (Etape 2) : Audit sur site du système de management réalisé par l'équipe d'audit selon le plan défini lors de l'Etape 1. Il porte sur les éléments suivants :

- les informations et les preuves relatives à la conformité à toutes les exigences du(des) référentiel(s) du système de management,
- la surveillance, le mesurage, le compte rendu et la revue des performances par rapport aux objectifs de performance clés et aux cibles,
- l'aptitude du système de management de l'organisme et les performances concernant la satisfaction des exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables,
- la maîtrise opérationnelle des processus de l'organisme,
- les audits internes et la revue de direction,
- les responsabilités de la direction vis-à-vis des politiques de l'organisme,
- les liens entre les exigences normatives, la politique, les objectifs de performance et les cibles, les exigences juridiques applicables, les responsabilités, les compétences du personnel, les opérations, les procédures, les données de performance et les résultats et conclusions des audits internes.

Audit de surveillance : audits sur site qui ne sont pas nécessairement des audits du système complet. Ils sont planifiés de telle sorte que les domaines et les fonctions représentatifs, couverts par le système de management, soient suivis régulièrement. Ils prennent en compte les modifications survenues pendant l'année. Il porte sur les éléments suivants :

- les audits internes et la revue de direction,
- la revue des actions entreprises vis-à-vis des non-conformités identifiées au cours de l'audit précédent,
- le traitement des plaintes,
- l'efficacité du système de management par rapport à la réalisation des objectifs de l'organisme certifié et des résultats escomptés du système de management pertinent,
- l'état d'avancement des activités planifiées visant à l'amélioration continue,
- la maîtrise opérationnelle continue,
- la revue de toute modification apportée,
- l'utilisation des marques et/ou toute autre référence à la(aux) certification(s).

Il est programmé dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision de certification puis une fois par année civile.

Audit de renouvellement : audit sur site qui permet de s'assurer que le système de management demeure conforme au(x) référentiel(s), et qu'il est appliqué et efficace.

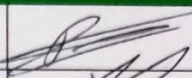
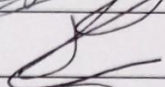
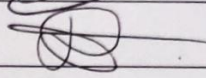
Il est planifié le 36^{ème} mois après l'audit de certification, soit environ 2 mois avant la fin de validité du(des) certificat(s).

Délais de certification

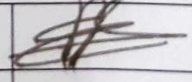
Réunion de clôture/envoi rapport et fiche(s) d'écart	1 semaine
Fiche(s) d'écart/Proposition d'actions	90 jours max
Proposition d'actions/Analyse des preuves	1 semaine
Rapport envoyé au Comité de certification/Décision	2 semaines

Feuille de présence (1/1)

Les réunions d'ouverture et de clôture doivent être tenues en présence d'un représentant de la Direction de l'organisme

Nom / Prénom	Fonction / service	O	C	Visa
PETIT Fabrice	Directeur Usine	X	X	
MARTIN Maïna	Responsable QHSEÉ	X	X	
DEHAULSEAN Alexandra	Coordinatrice QHSEÉ	X	X	

Personnel d'Apave Certification

EBELE Marie	RA	X	X	

* O : présent à la réunion d'ouverture, C : présent à la réunion de clôture

Fiche de Non-Conformité n°1

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : C	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input type="checkbox"/> la documentation	
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR		
	Le site est sur rétention, Le sol est en macadam, une butte de terre permet d'éviter la dispersion en dehors du site et murs méga bloc. Bassin de rétention eaux incendie inspecter tous les 6 mois et nettoyé une fois par an pour retirer les particules plastiques filtrées. Néanmoins paillettes plastiques disséminé dans l'enceinte du site. Stockage effectué à ciel ouvert				
ORGANISME AUDITE	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Analyse des causes : Stockage a ciel ouvert Les portes du hall production non fermés Bardage du bâtiment de production et bâtiment big bag non étanche Quai non isolé				
APAVE CERTIFICATION	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Fermer les portes Sensibiliser le personnel Fermer le bardage				
	Date d'application :				
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>	
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur : La non-conformité pourra être réévaluée lorsque les actions seront mises en place En attente de vérification : <input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Ecart levé Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°				
APAVE CERTIFICATION	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa	
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :				
Nom du Responsable Certification		Date :	Visa		

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n°2

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : C	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input type="checkbox"/> la documentation		
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR			
	Paillettes au sol en grande quantité et poussière plastique liée au process de fabrication. Processus nécessitant beaucoup d'eau qui permet aux paillettes d'être en suspension et de se disséminer vers l'extérieur du hall. Les portes du hall sont régulièrement ouverte, pour certaines très peu fermée ce qui ne permet pas la maîtrise de la dissémination des paillettes.					
	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement					
Nom de l'auditeur : Marie EBELE			Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
ORGANISME AUDITE	Analyse des causes :					
	Ouverture des machines Convoyeur ouvert					
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) :					
	Etudier la mise en place de goulotte pour limiter le déversement de paillettes sur le sol de production					
Date d'application :						
Représentant de l'organisme : Marina MARTIN			Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>		
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur :					
	La NC sera réévaluée lors de la mise en place d'une action corrective					
	En attente de vérification :					
	<input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site					
Nom de l'auditeur : Marie EBELE			Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
APAVE CERTIFICATION	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions					
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé			
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°			
	Commentaires :					
	Nom de l'auditeur :			Date :	Visa	
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :					
Nom du Responsable Certification			Date :	Visa		

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n°3

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : C	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input type="checkbox"/> la documentation		
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR			
	Paillettes plastiques en grande quantité dispersés sur le site lié à l'activité de recyclage, les abords du site sont aussi concernés par la dispersion de paillettes plastique. Une partie de ces paillettes est liée à la dégradation des étiquettes des bouteilles (matière première reçue et non maitrisable)					
	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement					
Nom de l'auditeur : Marie EBELE			Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
ORGANISME AUDITE	Analyse des causes : Stockage exterieure Météo Dégradation naturelle					
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Mise en place de bardage pour le grillage Etude en cours pour une balayeuse industrielle					
	Date d'application :					
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>		
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur :					
	La non-conformité pourra être réévaluée lorsque les actions seront mises en place					
	En attente de vérification : <input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site					
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
APAVE CERTIFICATION	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions					
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé			
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°			
	Commentaires :					
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa		
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :					
Nom du Responsable Certification		Date :	Visa			

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n°4

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : D	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input checked="" type="checkbox"/> la documentation	
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR		
	Regarder l'existence de procédures et d'enregistrement (planning de nettoyage).				
	Pas de procédures et d'enregistrement spécifique Néanmoins vu bon d'intervention de la société de nettoyage industrielle				
ORGANISME AUDITE	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Analyse des causes : Oublie de la création d'un planning ou plan de nettoyage				
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Création d'une information documentée				
APAVE CERTIFICATION	Date d'application :				
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>	
	Commentaires de l'auditeur : La non-conformité pourra être réévaluer lorsque les actions seront mises en place				
	En attente de vérification : <input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site				
APAVE CERTIFICATION	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions				
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé		
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°		
APAVE CERTIFICATION	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa	
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :				
	Nom du Responsable Certification		Date :	Visa	

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n°5

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : F	Concerne <input checked="" type="checkbox"/> l'application <input checked="" type="checkbox"/> la documentation	
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR		
	Lors de l'audit voir si les personnes sont sensibilisées au signalement de fuites et au nettoyage régulier. Une partie des collaborateurs sont formés : process ok maintenance pas ok				
ORGANISME AUDITE	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Analyse des causes : Nouveaux salariés				
APAVE CERTIFICATION	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Sensibilisation, causerie, mise en place de test accidentel				
	Date d'application :				
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>	
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur : La non-conformité pourra être réévaluée lorsque les actions seront mises en place				
	En attente de vérification :				
	<input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site				
APAVE CERTIFICATION	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions				
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé		
Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°			
APAVE CERTIFICATION	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa	
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :				
APAVE CERTIFICATION	Nom du Responsable Certification		Date :	Visa	

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n°6

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461 § : F Concerne <input type="checkbox"/> l'application <input checked="" type="checkbox"/> la documentation		
	Libellé de la Non Conformité constatée Site(s) concerné(s) : WFR		
	Personnel externe de transport : affichages sur site (lieux de déchargement, de dépotage de citernes ou de chargement, aires de lavage) dans les langues courantes des chauffeurs (se rappeler que beaucoup de chauffeurs sont des pays de l'Est) ou très imagées pour être facilement comprises. Cela doit inclure le signalement des fuites à une personne / un service identifié. Pas d'affichage en place sur site pour la procédure de signalement Néanmoins point sur le déversement paillettes plastiques dans le protocole de sécurité		
	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement		
Nom de l'auditeur : Marie EBELE Date : 19.01.2023 Visa : <i>Marie Ebele</i>			
ORGANISME AUDITE	Analyse des causes :		
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) : Etudier l'intégration des consignes dans les documents existants		
	Date d'application :		
	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN Date : 26/01/2023 Visa : <i>Marina MARTIN</i>		
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur :		
	La non-conformité pourra être réévaluée lorsque les actions seront mises en place		
	En attente de vérification : <input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site		
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE Date : 26/01/2023 Visa : <i>Marie Ebele</i>		
APAVE CERTIFICATION	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions		
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Ecart levé		
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°		
	Commentaires :		
	Nom de l'auditeur : Date : Visa		
	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :		
Nom du Responsable Certification Date : Visa			

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n° 7

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : F	Concerne <input type="checkbox"/> l'application <input checked="" type="checkbox"/> la documentation	
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR		
	Personnel interne et intervenants externes (maintenance, nettoyage, prestataires effectuant des manipulations sur sites) et visiteurs : voir programme de formation et enregistrement (RH ou QSE) et/ou affichages (zones de stockages : silos, stockage palettes de sacs et big bags ; zones sensibles : broyage, et identifiées en point 7, zones d'intervention d'entreprises externes. Ce programme doit inclure le signalement des fuites à une personne / un service identifié. Pas de sensibilisation spécifique pour le personnel de nettoyage mais intégration en cours dans le PDP. Pas d'affichage suffisant sur la procédure en cas de déversement accidentel				
	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement				
Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
ORGANISME AUDITE	Analyse des causes :				
	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) :				
	Etudier l'intégration des consignes dans les documents existants y compris pdp				
Date d'application :					
Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>		
APAVE CERTIFICATION	Commentaires de l'auditeur :				
	La non-conformité pourra être réévaluée lorsque les actions seront mises en place				
	En attente de vérification :				
<input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site					
Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>		
APAVE CERTIFICATION	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions				
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé		
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°		
	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa	
Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :					
Nom du Responsable Certification		Date :	Visa		

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Fiche de Non-Conformité n°8

mineure

Majeure

APAVE CERTIFICATION	Référentiel(s) : Décret 2021-461		§ : G	Concerne <input type="checkbox"/> l'application <input checked="" type="checkbox"/> la documentation	
	Libellé de la Non Conformité constatée		Site(s) concerné(s) : WFR		
	Il peut s'agir de visites/inspections/audits ; par contre la fréquence est fixée à tous les 6 mois. Pas de contrôle spécifique semestriel				
ORGANISME AUDITE	Risque : Dissémination des paillettes plastiques dans l'environnement				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 19.01.2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
	Analyse des causes :				
APAVE CERTIFICATION	Correction(s) et/ou Action(s) Correctives proposée(s) :				
	Mise en place d'un audit semestriel				
	Date d'application :				
APAVE CERTIFICATION	Représentant de l'organisme : Marina MARTIN		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marina MARTIN</i>	
	Commentaires de l'auditeur :				
	La non-conformité pourra être réévaluée lorsque les actions seront mises en place				
APAVE CERTIFICATION	En attente de vérification :				
	<input checked="" type="checkbox"/> sur site <input type="checkbox"/> hors site				
	Nom de l'auditeur : Marie EBELE		Date : 26/01/2023	Visa : <i>Marie Ebele</i>	
APAVE CERTIFICATION	Vérification de la mise en œuvre du plan d'actions				
	Action(s) réalisée(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart levé		
	Action(s) efficace(s) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> Ecart non levé reconduit en Non-Conformité n°		
	Commentaires :				
	Nom de l'auditeur :		Date :	Visa	
APAVE CERTIFICATION	Nature et justification de la modification de l'écart (s'il y a lieu) :				
	Nom du Responsable Certification		Date :	Visa	

(*) Si le plan d'action est jugé non pertinent, il ne peut être validé que lorsque l'organisme audité présente des actions jugées suffisantes par l'auditeur. La validation doit être prononcée avant toute décision de certification.

Organisme à auditer : **Wellman France Recyclage Verdun**

Audit Audit unique

Objectifs de l'audit

- Déterminer la conformité de tout ou parties du système de management aux critères d'audit
- Déterminer la capacité du système de management à assurer que l'organisme répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables
- Déterminer l'efficacité du système de management à assurer que l'organisme peut raisonnablement s'attendre à atteindre ses objectifs spécifiés
- Identifier les axes de travail du système de management

Périmètre de l'audit

Unités organisationnelles/Fonctionnelles – Processus - Activités :	Site(s) :	Date(s) de l'audit :
Site de WELLMAN VERDUN		18/19.01.2023
Nombre de jours sur site : Sur site		

L'audit est fondé sur un processus d'échantillonnage des informations possibles

Critères d'audit

- Référentiel(s) de certification : Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement
- Processus et documentation de l'organisme audité

Composition de l'équipe d'audit :

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Sur site	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Marie EBELE	Responsable d'audit			1,50	18/01/2023 19/01/2023	0,50	2,00

Et

M.	<input type="checkbox"/> observateur <input type="checkbox"/> traducteur
M.	<input type="checkbox"/> observateur <input type="checkbox"/> traducteur

Type d'audit

- Sur site
 A distance → outil utilisé :

Date/heure	§ réf.					Thème(s) – Préciser les noms des sites audités et des processus /services concernés	Equipe d'audit (RA, A, ET)	Site (ou à distance)	Personnes accompagnantes/ Fonctions
	Q	E	En	S	A				
18.01.2023 13h30-14h00						Présentation de l'entreprise et du contexte	RA	Site	CQHSE, RSQHSE
14h00-17h00						Espaces extérieurs stockage et abords du site, activité de chargement/déchargement	RA	Site	CQHSE, RQHSE
8h30 – 12h00						Hall de production et hall big bag	RA	Site	CQHSE, RQHSE
12h00-13h30						Pause déjeuner			
13h30-15h00						Point documentation	RA	Site	CQHSE, RQHSE
15h00-16h00						Préparation de la réunion de clôture	RA	Site	CQHSE, RQHSE
16h-16h30						Réunion de clôture	RA	Site	CQHSE, RQHSE, DIR

Q = Qualité – E = Environnement – En = Energie – S = Santé et Sécurité – A = Autre référentiel (ex ISO 3834, ISO 19443)

En ISO 45001, les 3 fonctions suivantes doivent être obligatoirement auditées et invitées en réunion de clôture (toute absence devra être justifiée et documentée) :

- les cadres légalement responsables de la SST,
- le personnel responsable du suivi de la santé des employés et
- le(s) représentant(s) des employés responsable(s) de la SST

Projet de plan d'audit établi le : 06/01/2023 Rédaction par le RA : Marie EBELE *Marie Ebele*

Plan d'audit revu le : 18.01.2023

Plan d'audit réalisé

Le plan d'audit définitif est à insérer dans le rapport d'audit

Indiquer tout écart par rapport au plan d'audit (établi ou revu) et les raisons expliquant ces écarts

Cet audit s'insère dans le cadre du programme d'audit suivant (*Ne concerne que les normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001*) :

Programme d'audit																		
Toutes les activités et tous les chapitres doivent être vus en audit initial et en renouvellement. En dehors des chapitres devant être vus à chaque audit, il convient de déterminer lesquels seront vus en S1 et en S2 dans le tableau ci-dessous.																		
	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2	5.3	5.4	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	7.1	7.2	7.3	7.4
Audit I et R	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
S1						x				x	x							
S2						x				x	X							
Autre :																		

	7.5	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	9.1	9.2	9.3	10
Audit I et R	x	x	x	X	X	X	X	X	x	x	x	x
S1		x								x	x	x
S2		x								x	x	x
Autre :												

Ce programme pourra faire l'objet de modification dans le cadre d'évolution substantielle durant le cycle d'audit.

Revue des éléments du chiffrage

	Déclaré en Carte d'identité/revue de contrat	Éléments constatés en cours d'audit
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation du nombre de site(s) concerné(s) par le périmètre 	Wellman France Recyclage Verdun ZI de Regret 55100 VERDUN	
<ul style="list-style-type: none"> En cas de certification multisite, vérification des conditions de : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'échantillonnage, ○ L'organisation en multisite. 		
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de l'existence de sites temporaires déclarés dans carte d'identité (Ex : chantier) 		
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation du nombre d'employés global du périmètre ou par site 	58	
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation du nombre d'employés effectif 	58	
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation des facteurs d'ajustement (augmentation et réduction de durée) 	+ 0,5j 1400T repartis en stockage nord et sud sur un site de 1,6ha, 2kignes de tri et une de lavage.	
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation des exclusions (Ex : conception en ISO 9001) 	Aucune mentionnée.	
<ul style="list-style-type: none"> En cas de SM Intégré, vérification du facteur d'intégration déclaré dans la carte d'identité 		
<ul style="list-style-type: none"> En cas de SMEn, vérification de : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'effectif dédié au SMEn déclaré ; ○ Le nombre de types d'énergie déclaré ; ○ Le nombre d'usages énergétiques significatifs déclaré ; ○ La consommation énergétique annuelle (globale ou par site) déclarée. 		
<ul style="list-style-type: none"> Activité 	Production de paillettes de PET, de la réception de la matière première (bouteilles, barquettes) jusqu'à l'expédition des paillettes + stockage big-bags ou containers. La quantité totale de PF susceptible d'être présente est de 4500 m3 soit environ 1400 Tonnes répartis en big bags ou containers, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 16000 m2. 2 lignes de tri, 1 ligne de lavage.	
<ul style="list-style-type: none"> Secteurs 	NS - Pas de secteurs	

Différences : oui (*) non

Commentaire :

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification ou de ses ayants cause est illicite

Date et visa auditeur : 26/01/2023 *Marie Ebele*

(*) Si oui contacter de façon urgente le Chargé d'Affaires car ceci peut nécessiter d'allonger la durée de l'audit ou de réaliser un audit complémentaire après ajustement de la proposition.